Réponse
d'un Vrai Citoyen,
à la Lettre d'un Observateur,
soi-disant impartial.

RésP 8F-PL BD148/22
R.7-9A

Rés Pièces A 148/22

RÉPONSE
D'UN VRAI CITOYEN,
A la Lettre d'un Observateur, soi-disant impartial.

Je n'ai pas l'honneur, Monsieur, de vous connoître, vous m'en avez privé en vous couvrant du voile de l'anonyme. Mais ce genre d'attaque, à la faveur duquel vous avez cru garder *l'incognito*, décele votre caractere. Il n'y a que les méchans & les lâches qui l'emploient. Ils veulent rester inconnus pour se mettre à l'abri des répliques dont ils sentent qu'on les accableroit s'ils se montroient à découvert.

C'est donc dans cette catégorie d'hommes pervers, que je dois vous placer, sans craindre de me tromper; le soin que vous avez pris de vous cacher m'y autorise, & votre Lettre me prouve d'ailleurs que je me tromperois grandement si je vous assignois une autre place.

Vous l'avez écrite & publiée, dans la vue d'indisposer les Électeurs du Tiers-État, contre les Officiers du Sénéchal, & d'écarter ceux-ci de la députation aux États-Généraux.

Est-ce par principe de patriotisme que vous avez pris ce parti? N'avez-vous consulté que les intérêts de la Nation & ceux de la Cité? *Vous êtes-vous oublié vous-même?* N'avez-vous *considéré que la* chose publique? Etes-vous dans une situation à permettre de croire que *la vanité & l'ambition ne vous*

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE TOULOUSE

font pas mouvoir ? Ne doit-on pas au contraire penſer que vous ne courez qu'après votre propre intérêt, lorſque vous feignez de veiller uniquement à celui de la cauſe commune ?

Pour héſiter ſur ces queſtions que vous trouverez peut-être indiſcretes, mais que *la force de la vérité m'arrache*, il faudroit n'avoir pas lû votre Lettre, & ne pas connoître les circonſtances dans leſquelles vous l'avez miſe au jour.

Oui, Monſieur, *la force de la vérité m'arrache* ces queſtions, & je ſens bien qu'en m'expliquant ainſi, j'emprunte les expreſſions dont vous vous êtes ſervi en publiant vos idées, (1) mais je vous prie d'être convaincu que très-certainement c'eſt tout ce que je veux avoir de commun avec vous.

Pour remplir votre objet, vous rappellez aux Députés du Tiers-État le cri général qui s'éleva contre les *Lois* du 8 Mai, la réſiſtance courageuſe du Parlement, *de la Nobleſſe*, *de l'Ordre des Avocats*, & du petit *nombre de Citoyens, qui oſoient*, dites-vous, braver LES MÉNACES DES AGENS DE LA TYRANNIE.

Vous leur dites de ne pas penſer que le rétabliſſement des anciennes Lois, ait été le fruit de la JUSTICE DU MINISTERE, & vous leur donnez avis qu'il a été accordé à la force & à l'unanimité des reclamations.

Juſques-là vous prouvez qu'il n'y a rien de ſacré pour vous, que les qualifications ne vous coutent rien; en un mot, que rien n'eſt capable de vous en impoſer, pas même l'aveu fait par le Prince, dans ſa Déclara-

(1) Pag. 8 de la Lettre.

tion du 23 Septembre, que les Lois du 8 Mai étoient ſon ouvrage. Vous faites, Monſieur, le contraire des chiens enragés qui, di-t-on, ne mordent jamais leurs maîtres. N'eſt-il pas honteux pour la nature humaine qu'il exiſte un individu à qui elle n'ait pas donné ce même inſtinct?

De là vous paſſez au ſpectacle que les gens de votre ſecte donnerent en brûlant l'Effigie *des Miniſtres & celle des Officiers du Grand-Bailliage*. Vous ne le retracez que pour exciter contre eux l'indignation des Députés.

Mais ſavez-vous bien que les ſages qui ſe piquent d'obſerver avec plus de juſteſſe & de diſcernement que vous, ſe gardent bien d'attribuer cette ſcene au public? il n'en eſt aucun qui ne ſache qu'il exiſte à Toulouſe une poignée d'habitans, que la crainte de tomber dans un état d'indigence, mettoit hors d'eux-même, & qui ſe livrant d'ailleurs à l'impétuoſité de leur caractere ne pouvoient ſupporter un malheur momentané qu'en faiſant des folies.

Ne croyez pas qu'on penſe que l'intérêt de la Patrie & celui des Magiſtrats les portât à tous les excès qu'ils ſe ſont permis, tant que nous avons vécu ſous l'empire des Lois du 8 Mai, & à toutes les horreurs qu'ils ont répandu dans une infinité de libelles: leur intérêt propre les dirigeoit: voilà leur bouſſole, & c'eſt à ce prix qu'ils ont prétendu s'arroger le titre excluſif de bons patriotes, d'amis de la Magiſtrature.

Eh bien, Monſieur, ces gens là, du nombre deſquels je crois fermement que vous êtes, ſont préciſément ceux qui ont échaffaudé, payé de leurs deniers

& allumé le bûcher dont vous rappellez le ſouvenir (1).

Je ne vous dirai rien, Monſieur, de la nature de ce ſpectacle, ni de l'idée que doit s'en faire tout homme raiſonnable. Je me borne à obſerver que ſi vous en jugez par le concours qu'il attira, vous confondez alors l'effet de la curioſité, qui porte toujours le peuple vers les actions d'éclat, avec l'effet du ſentiment. Sur mille ſpectateurs, il n'y en eut pas un qui, après que la ſcene fut finie, ne conçût toute l'horreur poſſible du rôle que vous & les vôtres y jouâtes.

Soyons, Monſieur, de bonne foi; vous croyez que ce feu a été un ſupplice pour les quatre Officiers du Bailliage; vous vous trompez: un innocent, mal-à-propos ſupplicié, n'eſt pas déshonoré; vous devez au contraire convenir que vous avez rempli les fonctions d'exécuteur des hautes œuvres, & alors il n'y a *d'infamie* que pour vous; vous ſavez que tel eſt le préjugé dans le pays où nous vivons.

Vous avez donc fait un coup de mal-adroit, en rappellant cette anecdote, dans l'objet de ſoulever le Tiers-État contre les Officiers de la Sénéchauſſée. Ils n'ont jamais perdu la confiance publique; pouvoient-ils la perdre, pouvoient-ils être voués à l'infamie, pour avoir obéi à leur Roi? Si vous êtes véritablement Français, vous n'oſerez me conteſter cette vérité.

Ce que je ſais très-poſitivement c'eſt, que ſi le Tiers-État ſe pénétre des principes que Sa Majeſté

(1) *Vide* le compte rendu par le ſieur Gleizes, Praticien au Palais.

lui a tracé dans le préambule du Réglement, il n'écoutera dans le choix des Députés que la voix de la conſcience, & qu'il rejettera ceux qui depuis l'âge de raiſon mênent une vie ſcandaleuſe : ceux qui affichent un divorce abſolu avec les mœurs, la religion, la décence, l'honnêteté & tous les autres liens qui retiennent l'homme dans l'état ſocial. Ceux qui élevent leurs enfans au ſein du vice, qui leur en frayent le chemin par leur exemple ; ceux qui finiſſant par précipiter dans le tombeau des épouſes vertueuſes, ſe montrent auſſi mauvais peres que mauvais maris.

Ceux qui commettent des vols dans l'exercice d'une profeſſion quelconque : ceux qui font métier de perfidie envers les perſonnes à qui ils feignent d'être véritablement attachés, & qui ſe réuniſſent pour faire le mal avec des ennemis, que l'honneur & la délicateſſe leur faiſoient un devoir de fuir.

Ceux qui par une fréquentation ſcandaleuſe font l'éloge de ces hommes perdus, que la France déteſte, que l'univers entier mépriſe, que l'hiſtoire a déjà rendus immortels pour être abhorrés, & dont les maiſons ne ſont autre choſe que des gouffres ſuperbes, où tous les objets de luxe ſe réuniſſent pour le triomphe du libertinage.

Ceux qui étouffant le cri de la nature, privent de l'état de légitimité leurs enfans nés avant le mariage, quoique légitimés par le mariage même ; ceux qui abuſent criminellement de la domeſticité pour ſéduire, déshonorer & perdre des jeunes perſonnes que la confiance a mis ſous leur garde.

C'eſt à des ſujets de cette trempe qu'il faut à

Monſieur, conteſter l'aptitude à la Députation. Ils portent dans l'ame l'aſſemblage de tous les vices & la diſpoſition à trahir pour leur propre intérêt, celui de leurs concitoyens : mais les Officiers de la Sénéchauſſée, quel prétexte trouvez-vous pour les en exclurre ?

Ici vous êtes tout à la fois téméraire, injuſte & calomniateur.

Vous ſuppoſez d'abord que le Miniſtere eſt dans l'intention de faire revivre en partie les Lois du 8 Mai & diviſer le reſſort du Parlement de Toulouſe. C'eſt vraiment une témérité à vous de prêter cette idée aux Miniſtres du meilleur des Rois, qui par ſa Déclaration du 23 Septembre n'a rétabli l'ancien ordre des choſes que pour le bien de ſes ſujets.

De cette ſuppoſition, vous paſſez à une autre qui n'eſt pas moins révoltante. Vous alléguez, pag. 6 de votre Lettre, qu'on a eu de grandes difficultés à vaincre, pour faire inſérer dans le cahier des Doléances du Tiers-État de la Ville, un article relatif à la conſervation du Parlement dans toute ſon intégrité ; & vous ne craignez pas d'attribuer ces difficultés aux Officiers du Sénéchal, que l'Aſſemblée du 10 nomma Commiſſaires pour la rédaction du cahier des Doléances.

Impoſteur ! vous ſavez le contraire. J'en appelle ici à tous les Commiſſaires, ſur la probité deſquels l'on doit compter ; il n'en eſt aucun qui n'atteſte qu'ils voterent *unanimement* (1) pour cet article des Doléances.

(1) Dans le moment je ſuis informé que dans l'Aſſemblée de Mercredi dernier, 18 du préſent mois, les Commiſſaires l'ont atteſté publiquement, ſur la motion qui en fut faite par l'un deſdits Officiers.

Je ſuis ſûr qu'ils ont porté à cet égard & porteront par-tout le même ſentiment ; il eſt commun au Juge-Mage, leur Chef, que vous avez la lâcheté de diffamer ſi horriblement.

Inſtruits, mieux que perſonne, des beſoins de leurs Juſticiables, tous les Officiers de ce Siege ſauront mieux que vous les faire connoître. Si le Tiers-Etat de la Sénéchauſſée les honore de la députation, j'oſe croire qu'ils ne la ſolliciteront pas, & par cela ſeul ils en ſont dignes : les intrigues, les menées que vous leur imputez pour l'obtenir, ſont un acceſſoire de votre ſuppoſition principale, que le Miniſtere veut ſcinder le reſſort du Parlement, & rétablir en partie les Lois du 8 Mai.

Ainſi vous calomniez d'un côté le Gouvernement, & de l'autre, tandis que le Roi appelle ſes Sujets aux pieds du Trône, pour concerter avec eux le plan de regénération, que ſa bonté paternelle eſt diſpoſée à exécuter, vous écrivez, pour leur dire de n'en approcher qu'avec des ſentimens de crainte & de défiance. Votre Lettre n'eſt donc qu'un écrit vraiment ſéditieux, qui devroit, à bon titre, ou vous procurer une place aux petites maiſons, ſi vous avez perdu la tête, ou vous faire punir d'une peine capitale.

Que faut-il conclure de tout cela, Monſieur, ſi ce n'eſt que vous & vos adhérans briguez la députation ? que vous courez ſecrétement de porte en porte pour capter les ſuffrages ; que vous faites une cour ſervile à une foule de Citoyens, que vous n'aviez jamais abordé, & que vous n'aborderez plus, lorſque vous aurez ou échoué ou réuſſi dans vos projets ; que vous faites

mouvoir tous les reſſorts poſſibles, ſans omettre les plus malhonnêtes, & que celui de la calomnie eſt ultérieurement le dernier que vous avez cru devoir employer, pour déprimer les concurrents que vous avez craint de trouver ?

Pour parvenir à votre but, avec de pareils moyens il faudroit que dans le Tiers-Etat il n'y eût perſonne qui ſût vous juger, & dire de vous, & de chacun des vôtres, ce que Moliere dit du Tartuffe :

Voilà, je vous l'avoue, un abominable homme.

Telles ſont, Monſieur l'obſervateur impartial, les réflexions que *la force de la vérité* m'a ſeule arrachées ; je m'eſtimerai heureux ſi elles peuvent mettre mes Compatriotes en garde contre les piéges que vous leur tendez, ſans en excepter l'avis officiel qu'on a eu ſoin de faire afficher dans les rues, pour les Députés qui, n'étant pas inſtruits de l'Ordonnance, par laquelle l'Aſſemblée de la Sénéchauſſée a été renvoyée au 26, ſe ſeroient rendus en Ville, ſur la publication de celle qui l'avoit fixée au 16 ; croyez qu'aucun Député ne ſera la dupe de cet expédient.

Il me reſte un mot à vous dire : faites-vous connoître, ayez le courage de vous montrer à viſage découvert, je vous promets que j'aurai auſſi celui de vous attaquer ouvertement. Donnons entre nous une liberté entiere à la Preſſe, le Public nous jugera. J'acheverai de vous démaſquer. Si vous n'acceptez pas le défi, vous continuerez d'être un lâche, dont les écrits doivent être mépriſés.

Je ſuis, Monſieur, avec les diſpoſitions, &c.